



Décision n°2024 - 29

MARCHE DE TRAVAUX N°2023T20 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET RECONSTRUCTION DU BOULEVARD BASLY (Tronçon entre la rue de la Flaque et la rue Arthur Lamendin) – 2 lots **AVENANT N°1 AU LOT N°1 : DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS BASSE TENSION, TELECOMMUNICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Considérant que la commune d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ayant pour objet les travaux **d'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET RECONSTRUCTION DU BOULEVARD BASLY** (tronçon entre la rue de la Flaque et la rue Arthur Lamendin) à Auchel, se composant des 2 lots suivants :

- Lot n°1 : Dissimulation des réseaux aériens Basse Tension, télécommunication et éclairage public
- Lot n°2 : Réfection voirie, trottoirs et assainissement EP

Considérant qu'après analyse des offres, le marché a été attribué et signé en vertu de la décision n°2023-57 en date du 29 septembre 2023 avec les sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n°1 : la société **SEV Energie – SAS Thierry BLED** située 7 rue René Cassin, ZI RESURGAT II à OUTREAU (62230) pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à 559 374.53€ HT,
- Pour le lot n°2 : la société **RAMERY TP** située Parc Bois Rigault Sud, 2 rue de l'Europe - 62300 LENS pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif s'élevant à 887 474.68€ HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires de génie civil pour la mise en place par Artois Mobilités de feux de limitation de vitesse sur le Boulevard Basly et l'extension du périmètre d'enfouissement du réseau électrique suite aux travaux de génie civil réalisés par Artois Mobilités pour l'aménagement du carrefour Lamendin/Basly,

Considérant l'avenant n°1 au lot n°1 : « Dissimulation des réseaux aériens basse tension, télécommunication et éclairage public » du marché avec la société **SEV ENERGIE** a pour l'objet la réalisation de travaux supplémentaires de génie civil pour la mise en place par Artois Mobilité de feux de limitation de vitesse sur le Boulevard Basly, et l'extension du périmètre d'enfouissement du réseau électrique suite aux travaux de génie civil réalisés par Artois Mobilités pour l'aménagement du carrefour Lamendin/Basly, pour un montant global en plus-value s'élevant à 17 392,63 €HT,

Décide de signer dans le cadre du marché relatif aux travaux d'aménagement d'une voie verte et reconstruction du Boulevard Basly, un **avenant n°1** au lot n°1 « Dissimulation des réseaux aériens basse tension, télécommunication et éclairage public » avec la société **SEV ENERGIE** située **7 rue René Cassin, ZI RESURGAT II à OUTREAU (62230)** pour un montant en plus-value s'élevant à **17 392,63 €HT**, portant le nouveau montant du marché à **576 767,16 €HT**, et représentant une augmentation du montant du marché initial de **3,11 %**,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auchel, le 11/06/2024